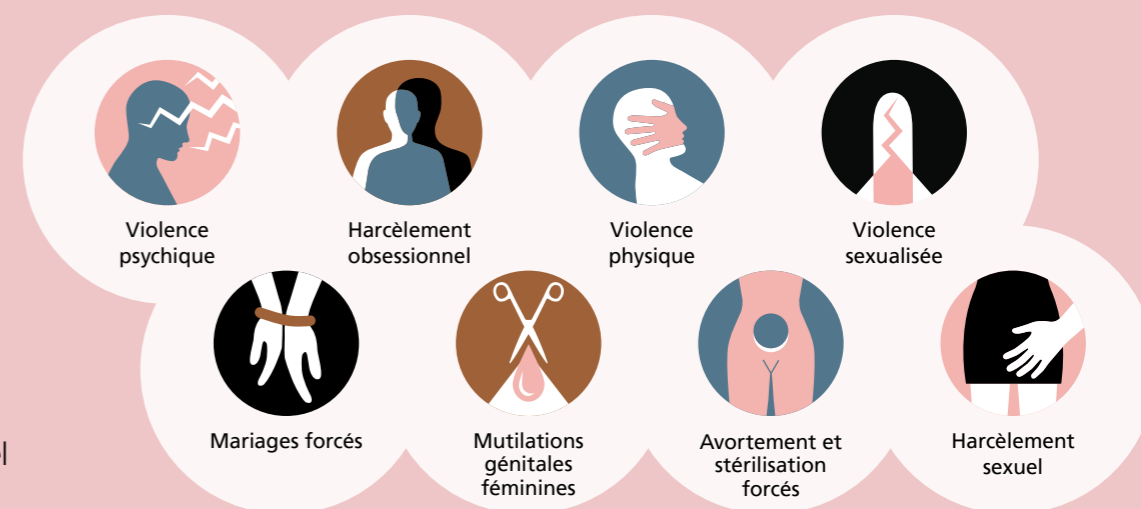


Champ professionnel travail social : Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique

L'action compétente des catégories professionnelles impliquées est un élément central de la prévention et de la lutte contre la violence liée au genre, la violence sexualisée et la violence domestique. Les compétences pertinentes pour le champ professionnel du travail social sont exposées ici.

PROTECTION CONTRE



CONNAISSANCES GÉNÉRALES

Définitions et bases légales

- Les notions de violence liée au genre, de violence sexualisée et de violence domestique
- Le cycle de la violence
- Les bases légales applicables en Suisse

Ampleur et impact sur la population

- Chiffres enregistrés et chiffres non enregistrés
- Impact selon les différents groupes de population, notion d'intersectionnalité
- Comportement de dénonciations

Causes, facteurs de risque et facteurs de protection

- Facteurs au niveau de l'individu, du couple, de la communauté et de la société
- Facteurs de risque de violence
- Facteurs de protection contre la violence

Les formes de violence et leurs conséquences

- Les différentes formes de violence
- Conséquences pour la santé
- Conséquences sociales
- La transmission transgénérationnelle de la violence

Impact de la violence domestique et de la violence sexualisée sur les enfants

- Ampleur de l'impact sur les enfants et les jeunes
- Conséquences de la violence
- Mise en danger du bien-être de l'enfant

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Contribuer à la prévention

- Stratégies de gestion du pouvoir, du dépassement des limites et de la violence
- Développer les compétences personnelles et sociales des personnes concernées
- Susciter et exiger une réflexion sur soi de la part des professionnelles et professionnels

Reconnaître la violence

- Penser à la violence
- Repérer les signaux d'alerte indiquant des violences ou une mise en danger
- Droits et obligations en matière de signalement

Aborder le sujet de la violence, la documenter et apporter un soutien

- Parler de la violence
- Documenter la violence
- Informer les victimes, les référer aux services appropriés et les accompagner
- Réfléchir à son rôle et à ses limites personnelles

Responsabilité spécifique des cadres dirigeants et des organismes responsables

- Droits et obligations en matière de signalement
- Gestion du personnel
- Formation continue
- Stratégies de prévention

